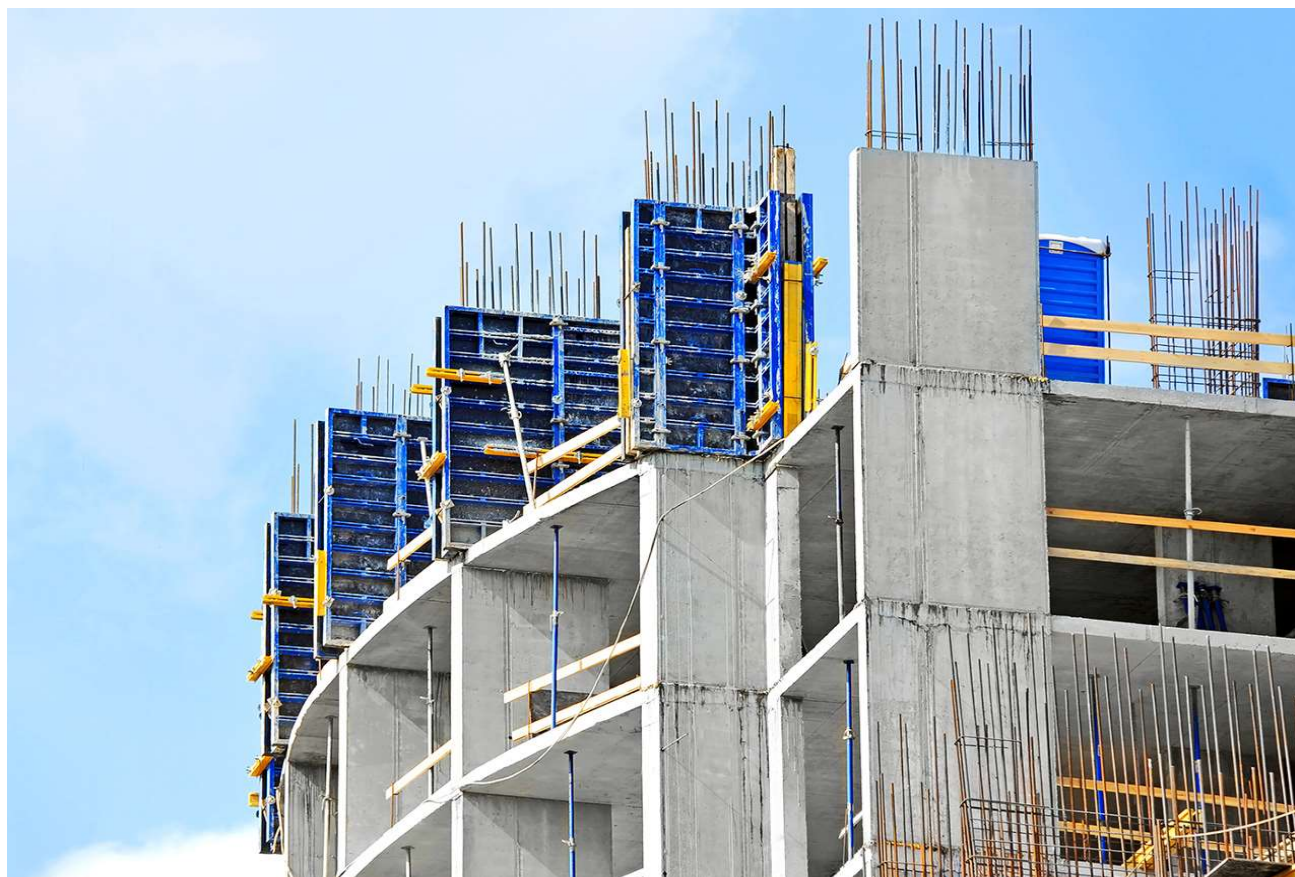


Rapport annuel 2017-2018



Association de promotion
et d'éducation en logement



... parce que nous avons tous besoin d'un toit!

Présenté en Assemblée générale annuelle, le 29 mars 2019

L'Association de promotion et d'éducation en logement est un organisme communautaire autonome, voué à la promotion et à la défense des droits des locataires et à la promotion du logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

L'Association de promotion et d'éducation en logement a été créée en 2005. L'organisme a ouvert sa permanence, à Saint-Eustache, en Janvier 2007.

Nous remercions les organismes qui soutiennent notre mission :

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome**

Québec



SOMMAIRE

Présentation du rapport annuel	5
La mission de l'organisme	6
Bref rappel historique	7
Le modèle d'organisation d'APEL	8
Les ressources humaines	8
La population desservie	8
Le financement	9
Les activités et les projets réalisées en 2017-2018	10
Activités d'éducation populaire autonome	10
Les sessions d'information	10
Les ateliers de formation	11
Les cliniques juridiques	12
Le portail web de l'organisme	12
Interventions en défense individuelle des droits	12
Compilation des appels téléphoniques	15
Activités de représentation	15
Action politique non partisane	16
Activités de mobilisation sociale	17
Le logement communautaire	17
La subvention du FQIS	18
En guise de conclusion	19
Le plan triennal 2016-2019	20

Présentation du rapport annuel

Au moment de commencer la rédaction de ce 13^e rapport annuel, une question s'est imposée à nous. Comment définir l'année qui vient de s'écouler par un seul mot, une seule expression? L'exercice s'est révélé assez ardu parce que l'année 2017-2018 ne s'est pas déroulée sous les meilleurs auspices. À cause d'une situation financière dégradée, les membres du conseil d'administration se sont trouvés, assez tôt dans l'année, obligés de prendre des décisions difficiles pour la survie de l'organisme. Ainsi, le coordonnateur a été mis à pied dès le mois de janvier 2018 pour une période qui s'est prolongée la plus grande partie de l'année. Et les administrateurs ont dû s'atteler à la laborieuse tâche de mettre en place un plan de redressement exigé par le principal bailleur de fonds de l'organisme.

Aujourd'hui, les membres du conseil d'administration peuvent se présenter devant cette assemblée générale avec la satisfaction du devoir accompli. L'Association de promotion et d'éducation en logement a traversé la pire tempête de sa courte existence et des jours meilleurs se pointent à l'horizon.

Pour cela, nous devons remercier celles et ceux qui, malgré les temps difficiles, ont continué de croire en la pertinence de cet organisme et qui pensent que, non seulement doit-il continuer d'exister, il doit surtout se développer. Les besoins n'ont pas diminué au cours de l'année 2017-2018; au contraire, il en est apparu de nouveaux.

Le présent rapport annuel tentera donc de tracer le chemin parcouru au cours des douze derniers mois avec la même clarté et la même fidélité que nous avons toujours observées dans la présentation des activités de l'organisme.

Parce que cela nous semble de première importance dans le contexte actuel, nous reviendrons sur la mission de l'organisme, les objectifs qu'il poursuit, son mode d'organisation, ses ressources humaines, la population qu'il dessert et son financement. Puis nous ferons le tour des activités et des projets qui ont été réalisés.

La mission de l'organisme

L'Association de promotion et d'éducation en logement a été mise en place pour assurer la promotion et la défense des droits collectifs et individuels des locataires par des activités d'éducation populaire autonome, de représentation, de mobilisation civique et le développement de pratiques citoyennes.

Pour remplir cette mission, l'organisme s'est donné les objectifs suivants :

- Offrir aux personnes et familles du territoire des services de soutien, de prévention, d'information et de formation en tout ce qui concerne le logement;
- Sensibiliser les personnes à la prise en charge de leurs conditions d'habitation;
- Informer les instances municipales des problématiques touchant le logement dans leurs communautés;
- Établir une concertation avec les organismes communautaires du milieu dans le but d'améliorer les conditions de logement;
- Favoriser l'émergence de projets de logement communautaire dans le but de lutter contre la pauvreté.

Dans ce contexte, l'Association de promotion et d'éducation en logement offre les activités suivantes :

- de l'information téléphonique;
- des consultations individuelles;
- de l'accompagnement personnalisé dans les démarches et les procédures administratives;
- des sessions de négociation et de médiation locateur-locataire;
- des interventions dans les problématiques de salubrité des logements;
- des ateliers d'information sur les droits et obligations des locataires et des locateurs;
- des sessions de formation sur les droits et obligations des locataires et des locateurs;

- des cliniques juridiques;
- de l'aide pour compléter les documents de demande de logement à loyer modique (HLM);
- des rencontres d'information et de formation sur le logement communautaire;
- la mise en place de groupes porteurs de projets de logement communautaire;
- la représentation politique auprès des instances municipales et gouvernementales.

L'organisme fait aussi de la recherche et produit, à l'occasion, des études, des analyses et des documents sur la situation du logement locatif et du logement communautaire dans le territoire.

Bref rappel historique

L'histoire de l'Association de promotion et d'éducation en logement est maintenant bien connue. L'organisme est issu de la concertation d'un regroupement d'organismes communautaires du milieu dans l'horizon de la grave crise du logement qui a frappé le Québec, et particulièrement la MRC des Deux-Montagnes, à l'été de 2002.

Un certain nombre d'activités avait été mis en place pour trouver des solutions permanentes à la situation, dont un Comité Urgence logement, parrainé par la Table de concertation sur la pauvreté.

De son côté, le Regroupement pour le développement social région Deux-Montagnes et sud Mirabel (RPDS) avait adopté un plan de travail qui, parmi les priorités retenues, ciblait le logement comme une priorité importante.

Un an plus tard, soit au cours de l'année 2003, s'est tenue une journée d'échanges sur la situation du logement dans la MRC de Deux-Montagnes. De cette journée

est sortie la proposition de créer un organisme spécifiquement voué aux diverses problématiques du logement dans le territoire.

APEL a donc vu le jour et reçu ses lettres patentes au mois de juillet 2005.

Le modèle d'organisation d'APEL

L'Association de promotion et d'éducation en logement est un organisme sans but lucratif créé sous l'empire de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Gouvernement du Québec. L'organisme est géré par un conseil d'administration de cinq membres qui sont élus pour des mandats de deux ans. En principe, à chaque élection, un tiers des administrateurs se renouvelle.

Le conseil d'administration actuel est composé de M. Camil Rivest Jr, président, de Mme Dominique Chatel, secrétaire-trésorière et de M. David Legaré et Mme Mylène Morissette, administrateurs.

Le conseil d'administration a tenu huit rencontres au cours de l'année. Cinq de ces rencontres ont surtout servi à l'élaboration du plan de redressement demandé par le SACAIS.

Les ressources humaines

Une personne assure, à temps partiel, la permanence de l'organisme et la prestation de services. Cette personne, certaines années, est appuyée par unE étudiantE dont l'emploi est subventionné par le programme Carrière Été Canada, pour des périodes variant de 11 à 13 semaines.

La population desservie

Lors de sa fondation, l'Association de promotion et d'éducation en logement a été prévue pour desservir seulement le territoire de la MRC de Deux-Montagnes

et la partie sud de la MRC de Mirabel. Ce territoire correspondait à celui du CLSC Jean-Olivier Chénier. Cependant, au fur et à mesure que l'expertise de l'organisme s'affirmait et était reconnue, des demandes sont parvenues de localités à l'extérieur du territoire d'origine. Des services ont été, par exemple, rendus à des personnes et familles d'aussi loin que Sainte-Agathe et Mont-Laurier.

Aujourd'hui, l'organisme dessert un territoire qui regroupe les MRC de Deux-Montagnes, Mirabel, Thérèse-de Blainville et une partie de la MRC d'Argenteuil.

Le financement

Depuis le tout début de son histoire, le financement a représenté un défi important pour l'Association de promotion et d'éducation en logement. À aucun moment, l'organisme n'a bénéficié d'un financement adéquat le mettant à l'abri des perturbations financières.

Au fil du temps, cependant, grâce au travail de M. Benoît Charrette, député du comté de Deux-Montagnes, l'organisme a pu bénéficier d'un financement récurrent - quoique insuffisant - du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), relevant du Ministère du Travail et de la Solidarité sociale. Au cours de l'année 2017-2018, un montant provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et une contribution de la MRC de Deux-Montagnes ont donné un peu d'oxygène à l'organisme et permis d'assurer la prestation de services dans la partie ouest de la MRC et le reste du territoire des Basses-Laurentides.

À ce financement s'ajoutent, de temps en temps, des dons de certaines communautés religieuses par le biais de la Conférence religieuse canadienne, et quelques dons de clients satisfaits.

APEL n'aurait pu survivre sans ces précieux contributeurs que nous remercions de tout cœur.

Les activités et les projets réalisés en 2017-2018

En raison de la période de rupture de services qu'a connue l'Association de promotion et d'éducation en logement durant l'année 2017-2018, l'offre d'activités a beaucoup diminué. Aucun aspect de la mission de l'organisme n'a été négligé pour autant même si peu d'ateliers, de sessions et de cliniques a été réalisé. En revanche, on s'est concentré sur les services individuels parce que la demande a beaucoup augmenté et que les dossiers présentaient un caractère d'urgence pour plusieurs des personnes qui ont fait appel à nous.

Pour la présentation de cette section, nous allons rester dans le cadre de la nomenclature recommandée par le SACAIS pour les rapports d'activités.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Ces activités comprennent les sessions d'information, les ateliers de formation, les cliniques juridiques. Nous y ajoutons le portail web de l'organisme.

Les sessions d'information

Au cours de l'année 2017-2018, il y a eu 3 sessions d'information réunissant 24 personnes. Ces sessions ont été organisées sur demande et ont exploré, surtout, les droits et obligations mutuels des locateurs et des locataires. La session tenue à St-André-d'Argenteuil a été rendue possible grâce à la subvention reçue du FQIS (Fonds québécois d'initiatives sociales) dont nous parlerons plus loin.

Lieu	Demandeur	Thème	Participants
Laval	Locataires	Droits et obligations	11
Oka	Locateurs	Obligations légales des locateurs	6
St-André-Argenteuil	Locataires sinistrés	Obligations des locateurs	7

Une de ces sessions, celle tenue avec les résidents d'un immeuble d'appartements de Laval, s'apparentait, de fait, beaucoup plus à une clinique juridique. L'attention – compte tenu de la situation des locataires – a porté surtout sur toutes les dimensions du Code civil du Québec qui traitent des responsabilités légales des locateurs. Contrairement aux sessions d'information qui durent en moyenne 90 minutes, celle-là avait duré 175 minutes.

Les ateliers de formation

Différents des sessions de formation où l'objectif est surtout de donner une information la plus générale possible, les ateliers de formation visent à outiller les participants pour qu'ils puissent faire face aux problématiques rencontrées dans leur quotidien ou leurs démarches ou des intérêts particuliers qu'ils développent, par exemple dans le cas du logement communautaire.

2 ateliers de formation ont été réalisés, regroupant 13 participants. Les deux ont eu lieu à Saint-Eustache.

Thème	Participants	Durée
La tournée du bail : les 9 sections du bail; l'importance des sections G et I.	7	90 minutes
Le logement communautaire : formes juridiques, mise en place	6	120 minutes

Des demandes ont été reçues pour un autre atelier de formation portant sur la mise en place d'un projet de logement communautaire. À cause de la situation de l'organisme, il a été entendu que cet atelier serait offert quand l'organisme aurait plus de ressources financières et humaines.

Dans cette section, nous ajouterons les comités de locataires qu'APEL contribue à démarrer. Il y en a 3 : un à Laval (à la suite de l'atelier de formation), un à St-

André-d'Argenteuil (demande de personnes sinistrées lors des inondations de 2017) et un dernier en cours de mise en place pour les Habitations Basile-Routhier, à Pointe-Calumet). Les démarches pour la constitution de ces 3 comités de locataires sont encore en cours et devraient aboutir au cours de l'année 2018-2019.

Les cliniques juridiques

Les cliniques explorent en profondeur certains thèmes particuliers, plus précisément certains articles de la section Louage du Code civil du Québec.

Elles n'ont pas été offertes au cours de l'année 2017-2018. Toutefois, l'étudiante qui a bénéficié du projet Placement Carrière-été en a préparé quelques-unes qui seront présentées au cours de l'année 2018-2019, si les conditions de fonctionnement de l'organisme s'améliorent.

Le portail web de l'organisme

Depuis quelques années, nous avons inclus le portail web de l'organisme dans les activités d'éducation populaire autonome.

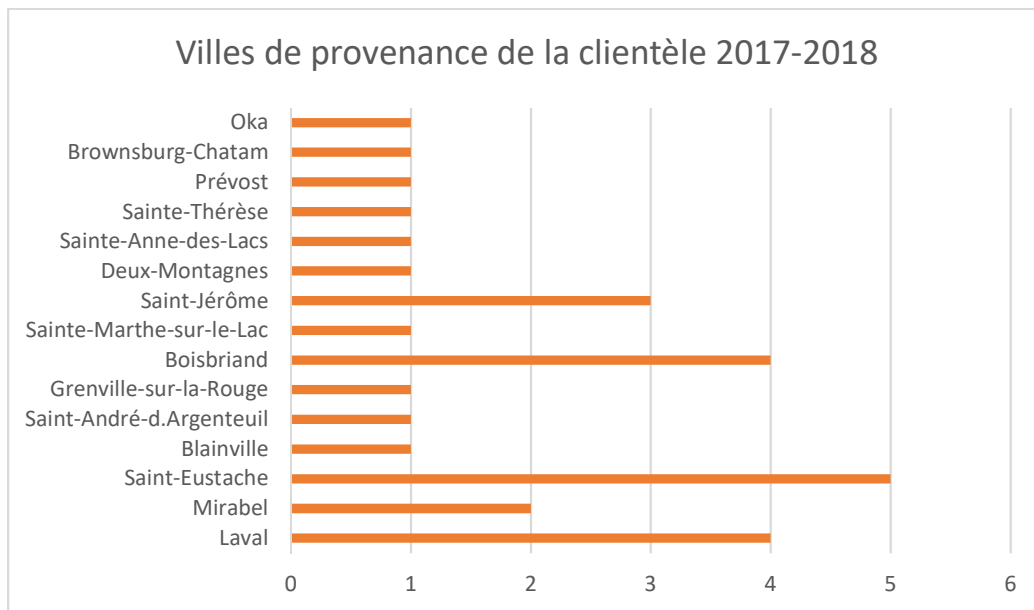
Selon les témoignages reçus, le portail web représente une source d'information importante tant par les contenus que par les références qui s'y trouvent. Plusieurs personnes nous ont fait part de leur souhait de voir grossir le portail web et fait des suggestions en ce sens. Il s'agira d'un projet en 2018-2019, toujours si les conditions de fonctionnement de l'organisme sont au rendez-vous.

INTERVENTIONS EN DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

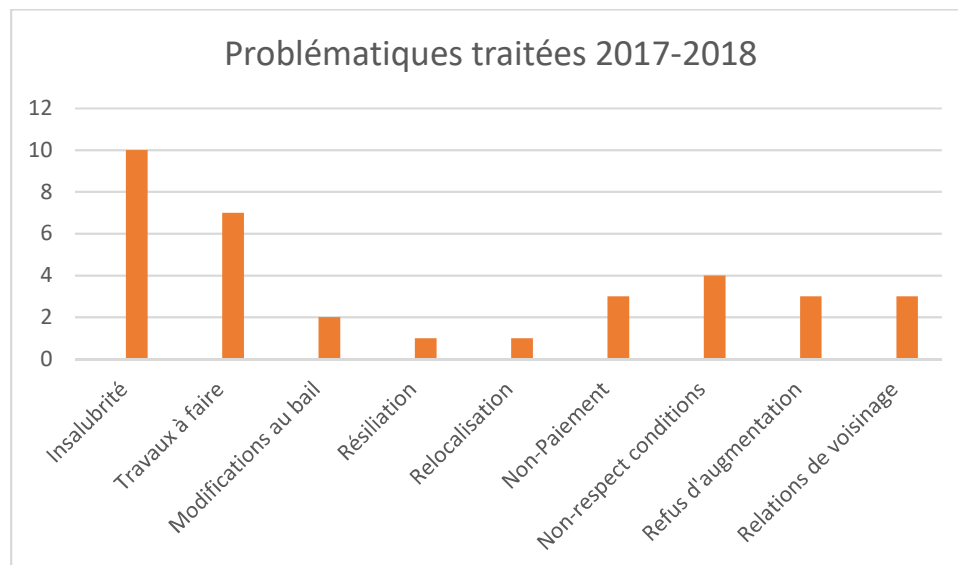
Les activités de défense individuelle des droits a occupé la plus grande partie du temps travaillé durant l'année 2017-2018. C'est que, pour plusieurs des personnes

qui ont fait appel aux services de l'Association de promotion et d'éducation en logement, leur situation revêtait un certain caractère d'urgence.

Dans la courte période d'activité de 2017-2018, 28 nouveaux dossiers ont été ouverts. Les demandeurs provenaient de 15 localités différentes.



Les problématiques traitées ont été diverses, mais celles avec des incidences sanitaires marquées ont été beaucoup plus nombreuses.



Les problématiques liées à la salubrité ont représenté un peu plus de 35% des dossiers traités. Il faut noter, cependant, que plusieurs autres dossiers (par exemple ceux concernant l'exécution de travaux) avaient une composante liée à la salubrité.

Les problématiques liées à la salubrité se sont retrouvées dans plusieurs localités parmi les villes importantes (Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Blainville); ce qui est, statistiquement, normal.

32% d'hommes et 68% de femmes ont constitué la clientèle de l'organisme pour l'année 2017-2018. Ces chiffres confirment certaines données du dossier noir du FRAPRU : « Femmes, logement et pauvreté ». Et, une fois de plus, nous soulignons, dans la clientèle de femmes, la présence de femmes âgées de 55 à 62 ans que nous identifions « à risque d'itinérance ».

Chaque ouverture de dossier a nécessité plus de 2 heures : explication de la problématique qui a initié la consultation, évaluation des démarches à entreprendre, rédaction de documents (avis, mises en demeure), explication des procédures ... etc. À cela, il faut ajouter le temps de suivi pour chaque dossier (recherche jurisprudentielle, s'il y a lieu et autres recherches) et les appels téléphoniques de ces clients.

Pour les clients qui avaient des dossiers en audience à la Régie du logement, le temps consacré aux analyses, aux rencontres, aux explications pouvait facilement dépasser les 2 heures.

Les personnes rencontrées en défense individuelle des droits ont été majoritairement référées par la Régie du logement et d'autres organismes communautaires du milieu. Plusieurs ont aussi été référées par des travailleurs sociaux des CISSS de la région, des députés, des services d'urbanisme et par d'autres clients qui ont été satisfaits des services qu'ils ont reçus. D'autres ont trouvé l'organisme à la suite de recherches faites sur internet, par le site web de l'organisme et quelques-uns ont même eu l'information sur notre organisme par le FRAPRU et le RCLALQ.

La période de l'été a été particulièrement achalandée. Le rythme des rencontres s'était accéléré dû au fait que les mois de juin et juillet sont les mois où les locataires prennent possession de leur nouveau logement.

Compilation des appels téléphoniques

Une rapide compilation des appels téléphoniques reçus indique qu'en moyenne près d'une trentaine d'appels a été répondu par semaine. Cela représente près de 5 à 6 appels par jour et souvent plus en période de pointe (septembre-octobre, juin-juillet). Seulement pour des demandes d'information.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Les activités de représentation ont occupé un temps relativement important durant l'année 2017-2018. À cause de la rupture des services d'APEL, ces activités combinaient une présentation de la situation des clients qui pouvaient subir un préjudice potentiel, la démonstration de l'importance de l'organisme pour le milieu et une recherche de financement.

Une rencontre s'est tenue avec le Préfet de la MRC de Deux-Montagnes sur la pérennité d'APEL. Cette rencontre a permis à l'organisme d'obtenir un soutien financier temporaire pour la réalisation de 3 projets : la préparation d'une demande dans le cadre du FARR, la préparation d'un projet dans celui du PAGIEPS et une collaboration plus étroite entre APEL et les municipalités de la MRC.

Des rencontres ont été tenues avec le Préfet de la MRC de Mirabel et les directeurs généraux des MRC de la région des Basses-Laurentides afin de leur présenter la situation du logement dans leur territoire et l'offre de services de l'Association de promotion et d'éducation en logement.

Au moins 2 rencontres ont été organisées avec le député du comté de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette. Ces 2 rencontres ont permis à notre organisme

de dresser un tableau des besoins du territoire en termes de nouveaux logements communautaires et autres services et faire valoir la pertinence du maintien des services spécifiques d'APEL.

Une autre activité de représentation assumée par notre organisme est la présence aux Tables de concertation du milieu.

L'Association de promotion et d'éducation en logement est née d'une concertation des organismes du milieu. Pendant trop longtemps, la situation de notre organisme nous a éloigné de la vie des autres organismes. APEL participe à la Table de concertation sur la pauvreté, à la Table de concertation sur l'itinérance et au Collectif communautaire de temps à autre. Les organismes nous réfèrent des clients à cause de l'expertise que nous avons développée mais il n'empêche que notre présence devrait être plus assidue auprès de ces organismes.

Au cours de l'été 2018, l'étudiante engagée par notre organisme a eu le mandat spécifique d'aller à la rencontre des organismes de notre milieu et renouer les liens. C'est ainsi qu'elle a pu rencontrer quelques organismes mais, encore une fois, le problème de disponibilité nous a rattrapé.

ACTION POLITIQUE NON PARTISANE

Peu de temps a été consacré à l'action politique non partisane.

Si de fait, il y a eu des rencontres avec des Préfets et des directeurs généraux, nous ne cherchions pas à influencer des décisions politiques mais à aider ces personnes à mieux percevoir la situation de leur territoire, les besoins et comprendre comment notre organisme pouvait faire partie des solutions à leur portée.

Nous avons, cependant, participé à une campagne du RCLALQ sur le contrôle des loyers et à la Journée d'action pour dénoncer la principale activité de la Régie du logement : expulser des locataires.

ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE

Comme pour les activités de politique non partisane, nous n'avons pas eu du temps à investir dans des activités de mobilisation sociale. D'année en année, à cause des ressources insuffisantes et, particulièrement en 2017-2018, les énergies ont été utilisées à régler des problématiques prioritaires. Le problème est récurrent.

En termes de mobilisation sociale, l'Association de promotion et d'éducation en logement participe aux actions organisées par les instances provinciales : le FRA-PRU et le RCLALQ. Nous nous faisons la courroie de transmission des pétitions, des campagnes de lettres, par exemple. Nous faisons suivre les informations envoyées par ces organismes aux organismes du milieu, laissant chacun libre de participer ou pas.

Dans cette catégorie, nous nous permettons d'inclure le travail de recherche et documentation réalisé par notre organisme.

Afin de permettre aux citoyennes et citoyens de la Ville de Deux-Montagnes de comprendre le contexte difficile du logement locatif dans leur territoire et les mobiliser, le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité du Train de la vie a mandaté l'Association de promotion et d'éducation pour produire une étude sur la situation du logement à Deux-Montagnes.

L'étude réalisée en septembre 2017 sera disponible sur le site web d'APEL pour consultation.

LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE

Un des axes de la mission d'APEL est la promotion et le développement du logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Depuis 2 ans, un projet de coopérative de solidarité qui doit être mis en chantier à Deux-Montagnes stagne à cause d'un financement difficile à compléter. La SHQ ne relève pas ses coûts minimums admissibles (CMA) ce qui aurait facilité la

rentabilité du projet. Heureusement, le soutien indéfectible de la Ville de Deux-Montagnes nous incite à croire que nous finirons par faire pousser de terre les 47 logements attendus par des personnes et familles à faible revenu.

De la même façon, un projet en gestation pour des femmes en difficulté attend un groupe porteur pour démarrer.

Les besoins en logements communautaires se font de plus en plus criants. Selon l'Observatoire du Grand Montréal, le taux d'inoccupation dans le territoire de la MRC de Deux-Montagnes est de 0,2% (*SCHL, Enquête sur les logements locatifs, octobre 2017*) et le coût du loyer moyen est de 784\$ à Deux-Montagnes et 719\$ à Saint-Eustache.

LA SUBVENTION DU FQIS

Au cours de l'année 2017-2018, l'Association de promotion et d'éducation en logement a bénéficié d'un financement transitoire du Fonds Québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour offrir ses services dans la partie ouest du territoire.

C'est ce financement qui a permis à l'organisme de maintenir des services malgré sa situation financière et répondre aux besoins des locataires de Saint-André-d'Argenteuil, Mirabel et Thérèse-De Blainville.

Parmi les activités réalisées, il y a eu une session d'information avec des locateurs d'Oka et Saint-Placide, la réflexion sur le comité de résidents des Habitations Basile-Routhier, à Pointe-Calumet, la démarrage du comité des sinistrés de St-André, entre autres ainsi que les consultations et les accompagnements des personnes issues de cette partie du territoire.

Un rapport final doit être transmis au SACAIS, mandataire du FQIS.

EN GUISE DE CONCLUSION

Dans le rapport annuel de 2016-2017, nous indiquions que l'Association de promotion et d'éducation en logement devrait procéder à une analyse et à une planification stratégique pour les 5 prochaines années. Plus que jamais, cela nous semble nécessaire pour assurer la pérennité de l'organisme. Nous avons commencé à clarifier la mission, les objectifs et les services que dispense APEL. Il faut publiciser tout cela et le faire mieux afin que plus de gens puissent utiliser l'expertise développée par l'organisme.

Dans cette optique, nous pensons important que les villes et municipalités dont les citoyenNEs profitent des services de l'organisme lui offrent des possibilités de financement et de développement. Nous croyons important que le Gouvernement accroisse le financement de l'organisme vu que celui-ci répond à des besoins essentiels, tant du point de vue de la défense des droits des locataires que des solutions de lutte contre la pauvreté. L'organisme n'a pas besoin d'un financement ponctuel mais d'un financement récurrent à la hauteur des problématiques que confronte le territoire.

De nombreux défis attendent l'Association de promotion et d'éducation pour les prochaines années. Elle a survécu à l'année 2017-2018 puisque nous sommes là pour en témoigner. Nous espérons qu'elle en est sortie plus forte, mieux outillée pour continuer à aller de l'avant. Les familles et les personnes seules du territoire et de la région ont besoin d'un organisme fort pour les accompagner et les aider à prendre charge de leurs conditions de vie.

Au début de ce rapport annuel, nous nous posions la question à savoir quel mot, quelle expression pourrait caractériser l'année 2017-2018. Nous avons trouvé : c'est résilience.

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2016-2019

Le plan d'action a été prévu pour les années 2016-2019. C'est dire qu'il en est à sa dernière année de réalisation.

Le plan triennal tient compte des contraintes de ressources (humaines et financières) que nous connaissons malgré le fait que les problématiques présentes dans le milieu soient plus aigües et plus difficiles. Et, à ce niveau, l'organisme n'a pas été épargné durant l'année 2017-2018.

Donc pour la dernière année (2018-2019), l'Association de promotion et d'éducation en logement poursuivra les mandats suivants, conformément à sa mission et à ses objectifs :

- œuvrer à la défense collective et individuelle des droits des locataires, particulièrement des locataires à faible revenu;
- offrir aux personnes et familles touchées par les problématiques de logement des services de représentation, de soutien, d'accompagnement, de prévention et de formation;
- maintenir sa contribution à la promotion et au développement du logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté;
- entamer le processus d'une planification stratégique pour les années 2020 à 2025.

Nous complétons ces mandats en ajoutant :

- promouvoir la mission et les initiatives de l'Association de promotion et d'éducation en logement.

Défense des droits, accompagnement et soutien des personnes aux prises avec une problématique de logement <ul style="list-style-type: none">• offrir annuellement aux organismes communautaires et à la population des ateliers d'information et de formation ainsi que des cliniques portant sur la promotion et défense de leurs droits (formation – empowerment);• accompagner les locataires dans leurs démarches pour le respect de	Promotion du logement communautaire <ul style="list-style-type: none">• animer et contribuer à la réalisation du Plan d'action pour la construction de 200 logements communautaires dans le territoire 2012-2016;• dégager avec les instances municipales des pistes concrètes d'action visant à augmenter le nombre de logements abordables;
--	---

leurs droits et dans les recours à entreprendre;

- accompagner et représenter les personnes à faible revenu auprès de la Régie du logement;
- représenter les personnes et les organismes communautaires auprès des instances municipales et gouvernementales;
- offrir des ateliers portant sur le logement social, ses différentes formes et les ressources disponibles;
- contribuer à la mise en place des ressources nécessaires en cas d'urgence;
- travailler à la mise en place avec les instances municipales des règlements de salubrité;
- accompagner les Tables de concertation dans la recherche de solutions permanentes aux problèmes liés à la pénurie de logements pour les personnes et familles à risque d'itinérance.

Promotion de la mission et des initiatives de l'organisme

- développer un plan de communication;
- tenir le portail web de l'organisme à jour;
- assurer une présence assidue aux Tables de concertation;
- rencontrer les conseils municipaux au moins une fois durant l'année;
- participer aux rencontres nationales sur le logement et la promotion des droits des locataires.

- compléter la mise en place (construction) de la Coopérative de solidarité du Train de la vie;
- démarrer le projet de logements pour femmes en difficulté;
- susciter des groupes porteurs de projets d'habitation communautaire dans le territoire.